



Belvaux/Sanem, le 06 janvier 2022

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en date du 28 décembre 2021, réf N° **3A/2021/5335/171**,

Monsieur **CORDIER-HAECK**

a eu l'autorisation **pour l'exploitation d'un monte-escaliers à Belvaux, 24, rue Belair.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla****i de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **06 janvier 2022 au 15 février 2022 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

La secrétaire,
Pour la secrétaire empêchée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven




Simone Asselborn-Bintz